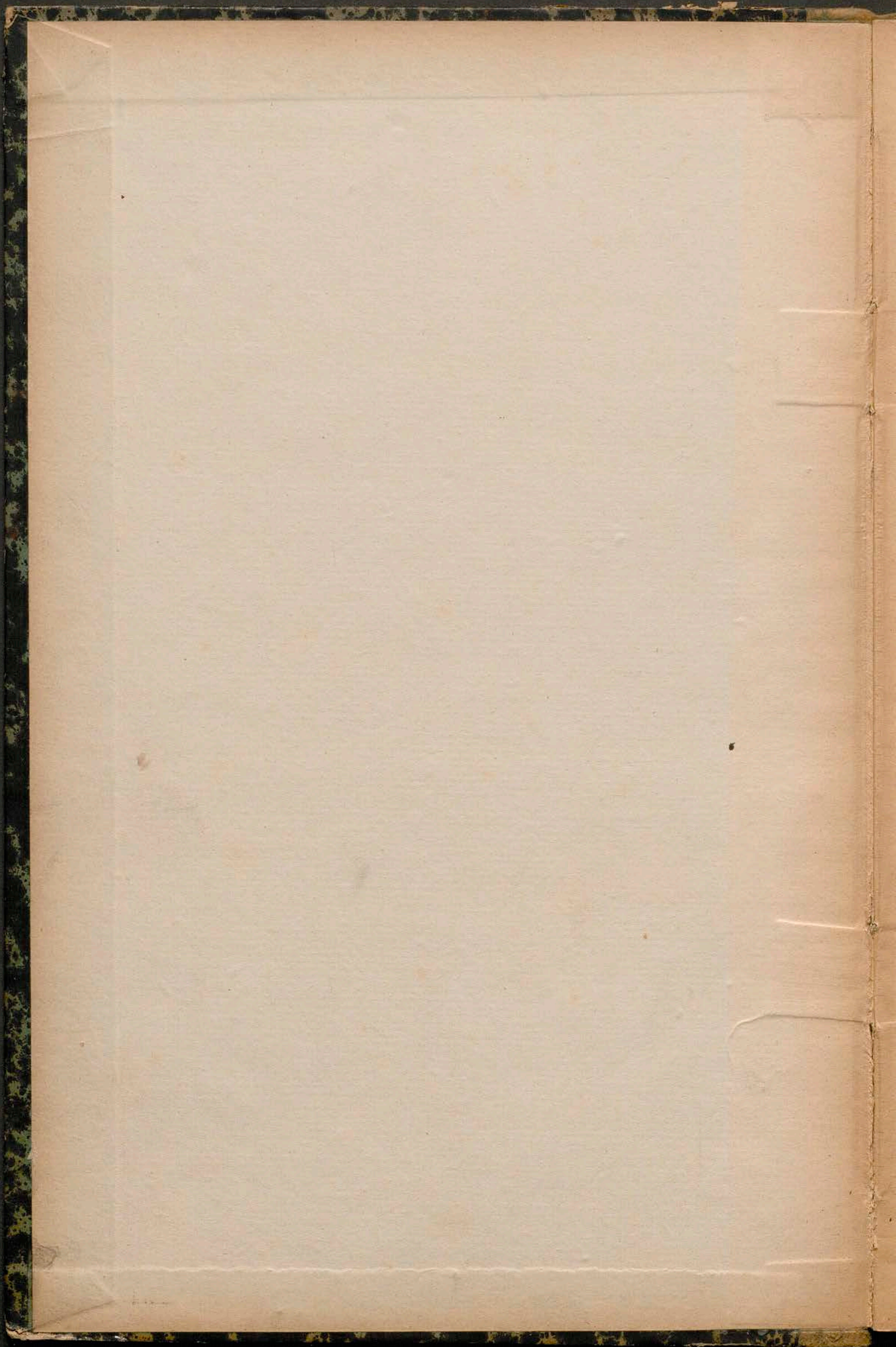


1871



695 1812

Commission des Douanes

Deuxième Sous-Commission

Matières végétales

2841000
10
1957



Séance du jeudi 4 juin

Présidence de M. Buffet

La séance est ouverte à 1 heure.

Sont présents: MM Buffet, Ferey, Gerin, Guffe, Isaac et de Carné.

M. Challengel-Lacour, indisposé, regrette de ne pouvoir assister à la séance et déclare qu'en raison de l'opportunité de ses idées économicques à celles de la majorité de ses collègues, il ne pourra accepter aucun rapport.

La séance est levée à 1 h 1/2.

Elle renvoie à une séance ultérieure la nomination des rapporteurs provisoires.

La séance est levée à 1 h 1/2.

Le Président

L. Buffet

Le Secrétaire

Isaac

Séance du lundi 8 juin.

Présidence de M. Buffet.

La séance est ouverte à 1 heure.

Sont présents: MM Buffet, Besneux, Garriçon, Gouin, Griffé, Isaac et Traneux.

M. de Carné s'excuse de ne pouvoir assister à la séance retenu par un deuil de famille.

La commission distribue, ainsi qu'il suit, les rapports provisionnels

M. Garriçon	n° 68 à 83
M. Griffé	n° 84 et les raisonnements (n° 85)
"	n° 831 à 940
M. Traneux	n° 8 (moins les raisonnements) à 89 bis
"	n° 110 à 125
M. Isaac	n° 90 à 109
"	n° 126 et 127
M. Hugot	n° 128 à 140
"	n° 158 à 171
M. de Carné	n° 141 à 157

La séance est levée à 2 h. 25.

Léon de Métaux.

Aperçu

Le Président
L. Buffet

Séance du mercredi 8 juillet

Présidence de M. Buffe

La séance est ouverte à 7 heures.

Entre les membres sont présents à l'exception de M. de Carné. M. le Président. M. de Carné m'a écrit pour me prévenir qu'en raison de l'accident qui lui est arrivé et qui l'empêche de se servir de sa main, il s'est obligé de renoncer au rapport dont il avait été chargé; de son côté, M. Garnier craint de ne pas être d'accord avec la commission sur les conclusions de son rapport et demande qu'il soit confié à un autre membre.

La commission confié à M. Garnier le rapport sur les nos 68 à 83 et à M. Garnier le rapport sur les nos 141 à 157

M. Gouffé donne lecture de son rapport sur les numéros 931 à 940.

La sous-commission, sans prendre aucune décision sur les conclusions mêmes du rapport, autorise M. Gouffé à le lire devant la commission.

La séance est levée à 2 h. 20

Le Président

Le Secrétaire